



# Secteur Enfance MERCREDIS

## Fiche de réservation pour la période du 4 septembre au 16 octobre 2019

Enregistrement des réservations à partir du **8 juillet 2019** pour les familles carquefoliennes (les dossiers peuvent être déposés avant au secrétariat).

Cette fiche ne pourra être prise en compte que si tous les documents nécessaires à l'inscription du secteur enfance du 8 juillet 2019 au 30 juin 2020 ont bien été remis. Tous les documents sont disponibles et téléchargeables sur notre site internet [www.alac.asso.fr](http://www.alac.asso.fr)

Règlement de fonctionnement accessible sur notre site :

<http://www.alac.asso.fr/data/Enfance/Administratif/ALAC-RF-enfance-jeunesse-2019-2020.pdf>

Enfant(s) :

Nom	Prénom	Etablissement scolaire	Niveau scolaire

### Lieux d'accueil :

Maison de la Petite Enfance : niveaux Petite section [PS] et Moyenne section [MS]

Louis Armand : niveaux Grande section [GS] et CP

Florigny : niveaux CE1-CE2-CM1-CM2

- Cocher les cases correspondant au(x) jour(s) et au créneau de réservation :

Si la réservation ne concerne pas tous les enfants présentés ci-dessus, indiquer le(s) prénom(s) des enfants concernés dans les cases correspondantes.

DATES	JOURNÉE* 8h à 18h30	DEMI-JOURNÉE avec repas		DEMI-JOURNÉE sans repas	
		MATIN* 8h à 13h30	APRES MIDI* 11h30 à 18h30	MATIN* 8h à 11h30	APRES MIDI* 13h30 à 18h30
04-sept					
11-sept					
18-sept					
25-sept					
02-oct					
09-oct					
16-oct					

\*Mise en place d'un PÉRICENTRE à partir de septembre, facturé au ¼ d'heure permettant une arrivée à partir de 7h45 et un départ jusqu'à 18h45.

Le matin, accueil possible jusqu'à 9h30 et le soir départ possible à partir de 17 heures.

Le signataire reconnaît avoir pris connaissance du Règlement de Fonctionnement du secteur enfance 2019-2020.

Date : \_\_\_ / \_\_\_ / 2019      Nom et prénom du signataire : \_\_\_\_\_

Signature du responsable de l'enfant (Précédée de la mention « lu et approuvé »)